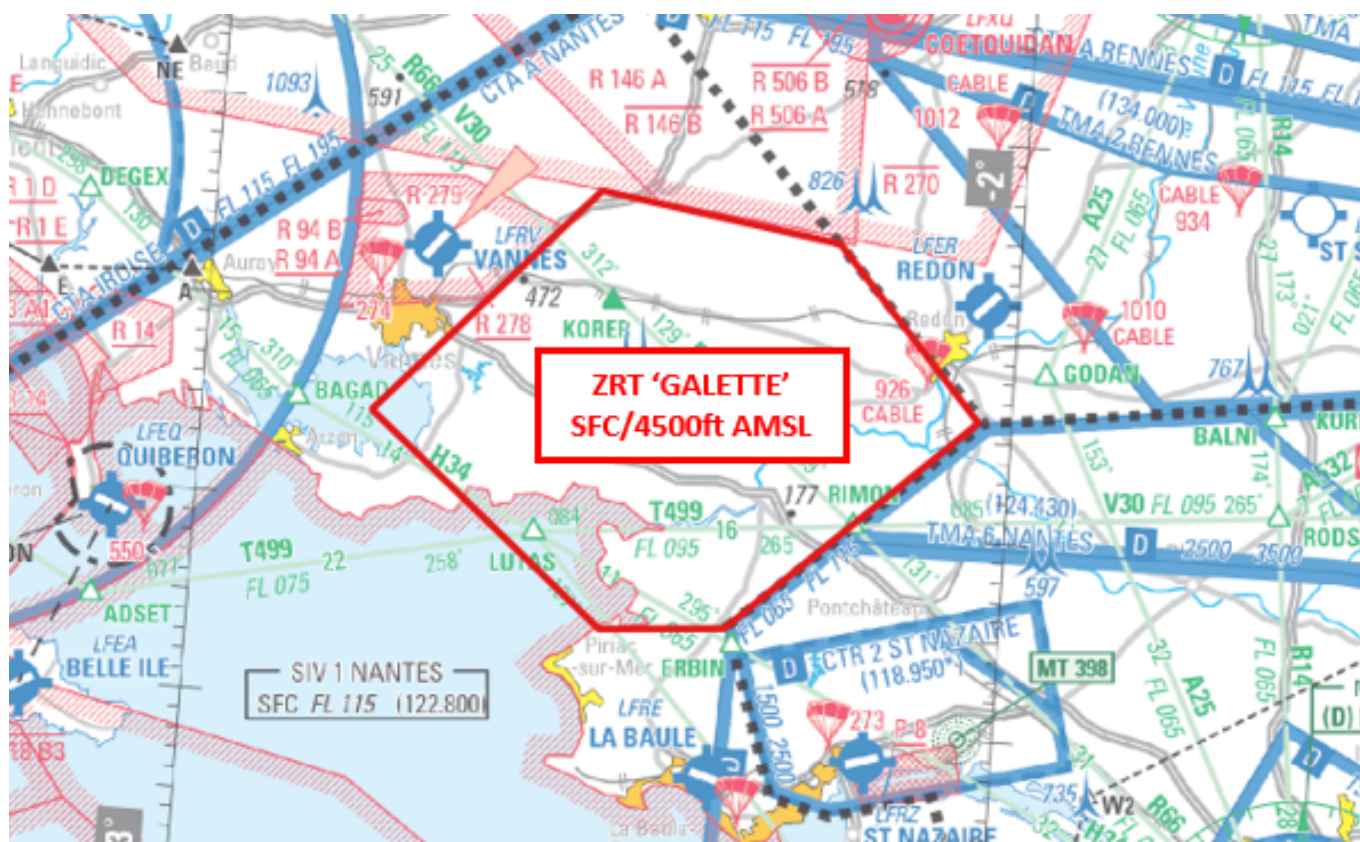


Objet : Création d'une Zone Réglementée temporaires (ZRT) en région Bretagne au Sud-Est de l'AD de Vannes, LFRV, (56), pour l'exercice 'GALETTE'.

En vigueur : Du samedi 28 mars au lundi 30 mars 2026

Lieu : FIR : Brest LFRR

ZRT 'GALETTE'



Extrait Carte 1 / 1 000 000 SIA - Édition 2 - 2025

ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre des aéronefs d'état sans équipage à bord évoluant hors vue de jour et de nuit.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable

ZRT 'GALETTE'

- Du 28 mars 2026 à 1530 au 30 mars 2026 à 2000

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de:

- NANTES INFO : 122,800 MHz

GESTIONNAIRES

Directeur d'exercice (DIREX)

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des :
aéronefs participant à l'exercice ;
aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leur mission et lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT après contact téléphonique avec le responsable des opérations.

SERVICES RENDUS

Service d'information de vol et d'alerte rendus par les organismes habituels

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT 'GALETTE'****LIMITES LATÉRALES**

47°46'28" N,002°31'27" W

47°44'36" N,002°13'30" W

47°36'03" N,002°02'24" W

47°24'54" N,002°20'12" W

47°24'27" N,002°29'27" W

47°34'40" N,002°47'23" W

47°46'28" N,002°31'27" W

LIMITES VERTICALES

SFC / 4500 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER**Avant l'activité**

COMALAT section espace temporaire
téléphone: 03.87.15.58.86 / 58.87

Pendant l'activité

Directeur d'exercice (DIREX)
Téléphone :06.72.78.12.48

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

L'ensemble des activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT sont suspendues durant ses créneaux d'activation.